



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dotation de porte-drones aériens et sous-marins pour la marine nationale

Question écrite n° 14264

Texte de la question

Mme Caroline Colombier attire l'attention de M. le ministre des armées sur l'opportunité pour la marine nationale de se doter d'un ou plusieurs porte-drones aériens et sous-marins. Après le lancement par la Turquie de son porte-drones en avril 2023, c'est au tour du Portugal de commencer la construction du « João II » porte-drones de surface et sous-marins. Alors que les marines étrangères font le pari, parfois par nécessité économique, de se doter de tels bâtiments, ce choix aurait un certain nombre d'avantages : équipage réduit, coût moindre, diversité des missions, des fonctions et des capacités (surveillance, renseignement, attaque, exploration, etc.), rapidité de livraison, mise en œuvre de drones aériens variés jusqu'aux hélicoptères lourds. Il symboliserait la prise de conscience générale du rôle des drones dans les conflits présents et à venir à l'image des conflits en Ukraine, dans le Haut-Karabakh ou encore à Gaza. Sans remplacer pour autant les porte-avions ou les porte-hélicoptères amphibies, un tel choix pour la France pourrait constituer une pièce maîtresse dans l'arsenal de la marine afin d'effectuer rapidement des missions diversifiées en limitant les arrêts techniques qui paralysent régulièrement les bâtiments majeurs, notamment le porte-avions Charles de Gaulle. Aussi, elle lui demande donc si un tel programme est envisagé et si oui, sous quelle échéance et sous quelles modalités.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024-2030 prévoit une accélération de la montée en puissance des drones dans les armées, et dans la marine nationale en particulier, en y allouant 5 milliards d'euros sur la période. La marine nationale développe déjà des navires conçus pour la mise en œuvre des drones. D'une part, le système de lutte anti-mines du futur (SLAM-F) repose sur des vecteurs de surface télé-opérés déployés depuis la terre ou à partir de bâtiments de guerre des mines (BGDM), accompagnés par des drones sous-marins et mettant en œuvre un sonar remorqué ou un robot télé-opéré. D'autre part, le programme de capacité hydro-océanographique future (CHOF) prévoit la livraison d'ici 2029 de deux bâtiments hydrographiques de nouvelle génération (BH-NG) qui déploieront des drones de surface et des drones sous-marins. De plus, les drones sous-marins développés en application de la stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins seront déployés depuis des navires. Enfin, la marine ambitionne d'accélérer l'équipement des frégates en drones tactiques, avec le système de drones aériens marine (SDAM) dont dix systèmes seront livrés à fin 2030. L'emploi des drones constitue en effet une opportunité pour conserver un avantage opérationnel. Ces systèmes vont permettre de renforcer et compléter les moyens existants de maîtrise de l'espace aéromaritime. Au-delà de la LPM, le renforcement de l'emploi des drones se poursuivra. C'est le sens de la priorité donnée aux travaux et études sur les systèmes autonomes dans la LPM pour en capter tout le potentiel innovant et disruptif. Les expérimentations de drones navals sont appelées à se généraliser pour saisir les meilleures opportunités. Les navires, sous-marins et aéronefs de la marine, actuels et futurs, seront les porteurs de ces drones qui font, et feront encore plus demain, partie intégrante des capacités nécessaires pour assurer la supériorité en mer. À ce titre, le porte-avions et les porte-hélicoptères amphibies constituent déjà des plateformes capables d'accueillir et mettre en œuvre des drones, en complément des aéronefs habités. Ces navires, majeurs dans le dispositif capacitaire des armées, permettent de couvrir le spectre des missions au regard de l'ambition portée par la

revue nationale stratégique de 2022. Ils répondent aux besoins actuels et futurs, et apportent la souplesse nécessaire pour adapter les usages à la montée en puissance de l'emploi des drones.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Colombier](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14264

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2024](#), page 140

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3811